

ABONNEMENT.

Sommaire : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8
Poste : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR : Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Reclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

25 Novembre 1882.

LA RÉPUBLIQUE S'AMUSE.

La représentation du drame prétendu le plus beau, si chauffée par les encenseurs du dieu Hugo, est un four.

Cette chaleur romantique a paru froide. Les plaisanteries de Triboulet n'ont pas fait rire.

Et pourtant la salle était pleine de gens venus là avec le désir d'être conquis.

On avait tant vanté cette machine-là ! Le four étant constaté, les désillusionnés en rejettent la faute sur les interprètes.

On avait pourtant choisi tout ce qu'on avait de mieux.

Ces interprètes avaient été pour ainsi dire désignés par l'opinion publique.

Ainsi en est-il de la République.

Cet ancien drame politique, qui fit tant de tapage autrefois et qu'on dut supprimer pour cause d'ordre public, est en train de faire le plus grand four des temps modernes.

La représentation se traîne au milieu d'un dégoût général.

Mais ici ce sont les interprètes eux-mêmes qui se jettent la pierre et s'accusent réciproquement de l'insuccès de la République.

Ces interprètes sont pourtant des élus aussi.

Le suffrage universel a désigné tout ce qu'il avait de mieux.

Et, depuis les rôles infimes jusqu'aux premiers rôles, tout est exécrable.

Le drame hugolésque est une vieille chose ennuyeuse que les acteurs excellents de la Comédie-Française ne sont pas parvenus à galvaniser.

Mais, pour la République, il est certain que les acteurs ne valent pas mieux que la pièce.

Prenez-les à l'époque que vous voudrez, en 1793, en 1848, en 1871, en 1882, les interprètes républicains se montrent incapables de conduire à bonne fin l'œuvre si vantée.

Et, à chaque reprise, le public a dû constater que lorsque ce régime ne coûtait pas de sang à la France, il lui coûtait au moins beaucoup d'argent en raison des querelles sans cesse renouvelées des comédiens de toute nuance qui prétendent s'y ménager un rôle important.

La République s'amuse continuellement, au grand préjudice de tous les intérêts.

Il serait temps d'en arrêter les représentations trop dispendieuses.

Chronique générale.

La commission du budget s'est réunie hier. Elle a dû, entre autres travaux, statuer sur les erreurs budgétaires qui surgissent depuis qu'elle a pu se livrer à un examen attentif du budget de 1883 et de celui de l'année précédente, sur les divers chapitres des travaux publics.

L'Événement dit que le conseil de cabinet, tenu jeudi, a été fort agité, orageux même, à la suite du désaccord entre M. Tirard et M. Hérisson.

La République craint que, sur la question de la magistrature, qui passionne à juste titre le pays, la Chambre ne marche à un nouvel avortement.

On parle de la démission de M. Hérisson, en conflit de deux milliards avec la commission du budget.

Si l'on en croyait d'autres bruits, M. Labuze, sous-secrétaire d'Etat aux finances, se retirerait aussi du cabinet.

En d'autres temps, ces démissions paraîtraient vraisemblables, mais nous vivons sous un cabinet qui compte ses journées par ses erreurs.

Si MM. Hérisson et Labuze étaient évincés du ministère, la conciliation avec la gau-

che radicale serait rompue, car les deux illustrations dont il s'agit représentent ce groupe dans le gâchis officiel.

COMMISSION DES CHEMINS DE FER.

M. Hérisson, inaugurant la commission des chemins de fer, regrette l'absence de M. de Freycinet. Il réfute les critiques dirigées contre la commission et exprime l'espoir d'apporter bientôt aux Chambres des solutions importantes.

M. Hérisson pense qu'au lieu de vouloir commencer le plus grand nombre de lignes possible, il eût mieux valu consacrer les premiers crédits à construire des lignes continues constituant un transit entre la mer et les frontières. Mais les faits accomplis exigent de diriger les efforts sur les chemins de fer déjà entrepris et d'adopter ensuite un ordre méthodique de construction soit par l'État, soit par l'industrie privée. Cela dépendra des solutions adoptées.

M. Hérisson propose la formation de trois sous-commissions : technique, commerciale et financière.

La sous-commission technique étudierait si l'État doit racheter et exploiter directement tous les chemins de fer. Si, comme il est probable, la réponse était négative, la sous-commission se prononcerait sur les avantages pour l'État de garder et de réorganiser son réseau actuel.

M. Hérisson pense qu'il est impossible de continuer le fonctionnement actuel du troisième réseau. Il voit le remède dans l'accord avec les Compagnies ou dans une combinaison leur créant une concurrence.

La sous-commission commerciale étudierait les réformes des tarifs, au sujet desquels la Compagnie de Lyon vient de faire certaines propositions. Elle se prononcerait entre les tarifs mathématiques et les tarifs commerciaux simplifiés; elle examinerait dans quelle mesure il est possible d'accroître le droit de l'État pour l'homologation des tarifs.

La sous-commission financière établirait les conditions du rachat éventuel; elle ferait

ressortir si ce remède suprême est applicable sans léser personne. Si les autres solutions étaient impossibles, elle étudierait la réduction de l'impôt de grande vitesse, combiné avec l'abaissement des tarifs consenti par les Compagnies.

M. Hérisson termine en invitant la commission à hâter ses travaux.

Le bruit court dans les couloirs, dit la France, que M. Labuze aurait donné sa démission de sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances.

Dans le quartier Saint-Antoine, la rumeur populaire prétend qu'un groupe nombreux d'anarchistes tient de fréquentes réunions dans lesquelles la question de l'opportunité de l'emploi de la dynamite fait le principal sujet.

Quelques citoyens peu rassurés, dont nous avons les noms, se sont adressés au commissaire de police pour faire surveiller ces dangereux individus.

On annonce de Saint-Etienne que de nouvelles arrestations ont été opérées dans cette ville, par suite des saisies de listes d'affiliés à l'Internationale qui ont été faites au domicile d'individus arrêtés à Lyon.

Depuis hier, écrit-on de Saint-Etienne, des agents de la police lyonnaise sont arrivés, et on prévoit un coup de filet, si toutefois les oiseaux n'ont pas pris leur volée.

En présence de l'attitude prise par M. Léon Say dans ses articles à sensation publiés par le Journal des Economistes, M. Tirard serait résolu, lors de la discussion du budget, à apporter à la tribune d'accablantes révélations sur le système financier de son prédécesseur.

Le ministre des finances conclurait en rejetant sur M. Léon Say la responsabilité du désordre et des embarras actuels de nos finances.

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE A JACQUES

PAR CHARLES DESLYS.

Il ne put se défendre de lui mettre un baiser sur le front. Puis, d'une voix brève et résolue :

— Non !... je n'y retournerai pas, moi... Jamais !

— Alors jamais moi non plus ! conclut-elle gaiement, restons ici.

Et, par une gambade, elle voulut s'échapper. Il la retint.

— Mais, chez mademoiselle Zoé, à la villa, est-ce que tous ces beaux meubles, ces rideaux de soie, ce luxe ne te fait pas quelque chose, quand tu le compares au dénudé affreux de notre misérable cabane, où la pluie tombe, où le vent fait rage, où tu n'as pour lit qu'un grabat ?

— Ah ! ça, je ne dis pas, c'est très-beau chez M. Aubertin... on y est très-bien. L'autre jour, Zoé m'a mené dans sa chambre... Ah ! que c'est joli !... Tout en bleu... comme le ciel... Elle m'a essayé une de ses robes... Dame ! fallait voir ! Jamais j'irai d'une demoiselle ! et puis je me suis carrée dans un grand fauteuil tout rebondissant.

Quelle lanceée qu'elle fut, Toinette remarqua

tout à coup que la figure de son père s'attristait, se contractait. Une larme dans le coin de ses yeux. Spontanément, éclairée par l'instinct du cœur, par le génie de l'amour filial :

— Bah ! reprit-elle, est-ce que ça vaut un tas de foie, fraîchement coupé, la mer, les champs, la verdure, les petits oiseaux ? Voilà mes vrais amis !... Ils chantent toujours quand je passe !... Là-bas, je serais en cage ; ici, comme eux, j'ai ma liberté !... Et puis, toi avant tout... toi... père !... Oh ! je t'aime bien, va !

Et des baisers, des sourires, mille tendresses. Le pauvre homme ne pouvait parler, respirer : la joie le suffoquait. D'abondantes larmes ruisselaient sur son visage.

Il s'empresse d'aller retrouver le fils Aubertin ; il lui dit fièrement :

— L'enfant ne veut pas.

Mais le lendemain matin, en arrivant à la villa, lorsque Antoinette aborda Zoé, quelle scène ! Zoé n'avait pas dormi de la nuit. Les yeux rouges encore. Un vrai désespoir.

— Je ne veux pas m'en aller sans toi !... j'en mourrais !... je te veux... je te veux... Non, tu ne l'eniras plus... je te garde !

Le cas devenait embarrassant. M. Aubertin ne devait pas revenir. Il n'y avait là que Georges et Madelon.

— Obtenons du moins, dit celle-ci, qu'on nous

laisse emmener Toinon pour un mois, une semaine.

— Toujours ! sanglotait Zoé éperdue.

— Je vais y retourner, dit son frère.

— Ensemble !... moi aussi !... tous !... Je prie-rais tant son père qu'il voudra bien.

Jacques eut fort à faire. Il comprit combien sa fille était aimée. Pour cela surtout, il permit qu'elle allât passer une huitaine de jours à Pont-l'Évêque.

— Vous viendrez la rechercher vous-même, conclut Georges ; il y a longtemps que mon père souhaite vous voir, vous parler. Qui sait si là-bas, à nous tous, nous ne trouverons pas un moyen d'arranger tout cela ? Vous viendrez...

— Moi !... moi !...

Jacques allait refuser encore. Zoé, Antoinette aussi, tendirent vers lui leurs petites mains suppliantes.

— J'irai peut-être, dit-il. On verra...

Le lendemain fut un triste jour pour Jacques. Il était seul !...

Dans la solitude, on réfléchit. Jacques parut débattre en lui le passé, l'avenir, lutter contre une résolution dont il se serait imposé la loi, contre des répugnances qui sans cesse revenaient à l'assaut, contre une sorte d'épouvante dont il ne parvenait pas à se rendre maître. Des mots sans suite s'échappaient de ses lèvres :

« Il y a déjà cinq ans. Si j'osais... Peut-être que personne... Les hommes oublient... Dieu est

bon !... »

Le dernier jour enfin, rassemblant tout son courage, il retrouva dans une vieille malle un vêtement convenable, et, tout transformé, à peine reconnaissable, il prit à pied la route de Pont-l'Évêque.

Aux abords de la ville, ses hésitations le reprisent.

Il fit un dernier effort, entra dans le faubourg, demanda la filature Aubertin.

Je ne sais si vous avez remarqué certaines fabriques normandes. Un jardin, un parc les entoure. La maison d'habitation, les ateliers, les communs, l'usine entière se perd dans les grands arbres, dans la verdure et dans les fleurs. Partout des eaux courantes, au murmure desquelles se mêle un bruit de rouages et de bobines toujours en mouvement. Il n'est pas jusqu'à la haute cheminée de briques qui ne complète bien ce paysage. C'est la demeure active et productive, la ruée ouvrière, le manoir industriel. On devine que travail et bonheur habitent ce château. On porte envie au châtelain.

Telle était la fabrique qu'on venait d'indiquer à Jacques.

Il la regardait de loin, n'osant s'y présenter encore.

Tout à coup, à travers la grille, des mains qui s'agitent, une voix qui crie joyeusement :

Devant la réprobation générale qui a accueilli la mesure odieuse prise par le préfet de la Seine, ordre vient d'être donné de surseoir à l'enlèvement des croix dans les cimetières.

« LE ROI S'AMUSE ».

Mercredi soir a eu lieu le cinquantième de *Roi s'amuse*. Le théâtre était paré extérieurement de son éclairage des jours de fête. Il avait mis sa ceinture de flammes pour recevoir Victor Hugo. Trop de fleurs...

La reprise de cette pièce à grand tapage n'a été marquée que par la mélancolie d'une salle indulgente. M. Victor Hugo, s'il est sincère, regrettera certainement le vacarme et les protestations de la première. Tout, en effet, vaut mieux que l'ennui pour un auteur. Or, c'est l'ennui qui a régné en maître pendant cette soporifique représentation.

La renommée de M. Victor Hugo est à l'abri de cet échec, c'est le plus grand hommage que l'on puisse rendre au poète. Les meilleurs comédiens de la meilleure des troupes de théâtres n'ont pu triompher des défauts exorbitants de la pièce.

La mise en scène, digne des plus grands éloges, n'a servi qu'à souligner la chute du Maître, qui avec de pareils moyens, de semblables interprètes et une salle aussi bien disposée à l'admiration, a pu faire dire que lorsque les Rois de M. Hugo s'amusent, le public s'ennuie.

On essayera, sans doute, d'expliquer la chose au gré du poète et à la confusion du goût public. Mais le fait est indéniable: le public s'est ennuyé à la reprise du grand drame de M. Victor Hugo.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 novembre. La Bourse est très-ferme, les bonnes dispositions de la veille se maintiennent; les cours, sans être beaucoup plus élevés, sont très-soutenus.

On a coté le 3 0/0 ancien 80.15 et 80.35; l'amortissable, 80.65 et 80.75; le 5 0/0, 114.15 et 114.30.

Les allures du marché des fonds étrangers ne se modifient pas aussi rapidement que celles de nos rentes.

Parmi les sociétés de crédit, la Banque de France se tient à 5,220.

La Banque de Paris est demandée à 1,067.50.

Bonne tenue de l'action du Crédit Foncier; dès l'ouverture, cette valeur s'avance à 1,322.50.

Le public de l'épargne considère que le placement en actions du Crédit Foncier est des plus avantageux et des plus solides.

Les obligations communales et foncières conservent toujours un bon et excellent courant d'affaires.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie sont très-fermes à 505.

Les titres de la Banque Centrale de Crédit sont très-recherchés en raison de l'avenir brillant qui attend cette valeur dans un temps fort-rapproché.

La Générale est à 600.

Sur les valeurs industrielles, la hausse acquise se maintient d'une manière constante.

L'action de Suez est à 2,435.

On demande à 1,775 la Part Civile.

Le Panama reprend vigoureusement à 483.75.

Le Gaz est difficilement entraîné à 1,530.

Les chemins de fer sont fermes, les cours d'hier ne subissent aucune dépréciation: le Nord est à 1,885; l'Orléans cote 1,255.

— Par ici! par ici, père!

Jacques lui-même n'aurait su vous dire comment il se trouvait dans le jardin, ayant au cou sa fille qu'il couvrait de baisers et de larmes.

Déjà Zoé venait de disparaître en disant:

— Je vais chercher Georges.

Georges arriva.

— Mon père est très-occupé... des affaires urgentes... Mais je suis chargé de vous transmettre ses intentions... Que diriez-vous d'un emploi chez nous... dans les magasins... voire même dans les bureaux? Eh! pourquoi pas, Jacques? Vous voyez déjà transformé comme nous vous souhaitons. L'usine vous sourit-elle? vous seriez auprès de votre fille, et vous la verriez tous les jours.

— En vérité, balbutia-t-il, vous êtes trop bon... Je ne mérite pas...

Antoinette l'interrompit:

— Père, il n'y a plus à refuser... j'ai dit oui pour toi.

Jacques se laissait faire une douce violence; il allait probablement consentir.

Tout à coup, de l'autre côté de la haie qui séparait le jardin des ateliers, le bruit d'une discussion s'éleva.

— Qu'y a-t-il? demanda Georges à haute voix.

Une petite porte s'ouvrit, livrant passage au contre-maître.

— Mais qu'y a-t-il donc, Robert?

Chronique Locale et de l'Ouest.

Tribunal de Saumur

L'AFFAIRE DE COUTURES.

Nous empruntons à *l'Etoile* le compte rendu du procès de Coutures. La longueur de cet article ne nous permettant pas de le publier en entier, nous nous bornerons à en donner des extraits et une analyse.

Le 13 juillet, veille de la fête prétendue nationale, le citoyen Baudin, maire de Coutures, envoyait demander à M. l'abbé Robineau, curé de la paroisse, les clefs de l'église, afin de mettre des drapeaux au clocher et de sonner les cloches en signe de réjouissance. M. le curé fit son devoir: il refusa les clefs.

Le 14 juillet, des drapeaux furent apposés à l'extérieur de l'église et sur les murs du presbytère à hauteur accessible. M. le curé ne les leva que le lendemain 15.

Ce même jour, l'adjoint de la commune se rendit près de M. le préfet et lui raconta ce qui s'était passé. Celui-ci aurait manifesté le regret que le maire ne fût pas entré dans l'église. « C'est un dessous pour nous », eût-il dit. Ce blâme indirect à la mollesse de l'administration produisit son effet.

Dès le lendemain, dimanche 16 juillet, le maire put pénétrer dans l'église et arborer le drapeau aux couleurs nationales. Averti, M. le curé les fit disparaître une première fois. C'est alors que, après les vêpres, le maire, escorté de son fidèle crocheteur, se rendit à l'église, trouva les portes obstinément closes, et, après quelques tentatives infructueuses, parvint à en crocheter une. Il entra dans l'église le chapeau sur la tête. Une seule personne se trouvait à ce moment dans l'église, c'était une religieuse. La porte donnant accès au clocher était fermée, la serrure fut crochétée et le drapeau flotta, une deuxième fois, au fronton de l'édifice. Quand les trois gaillards redescendirent, ils trouvèrent la porte du clocher refermée.

— Tiens, dit le maire, j'parie que c'est la Sœur qui nous a enfermés.

— C'est bien possible, répond le garde-champêtre.

Le maire interpelle la Sœur:

— Hé! dites-don, vous la Sœur, alle-vous bentôt nous ouvrir?

Point de réponse; il n'y avait plus personne à l'église. Sur l'ordre du maire, le crocheteur fit de nouveau sauter la serrure.

Le drapeau ne flotta pas longtemps au clocher, il fut déposé sur la place. Il resta là près de deux mois, exposé aux intempéries de la saison, sans qu'aucune main amie, pas même celle du maire, daignât le relever. Le 3 septembre, le maire s'aperçut de sa disparition. Aussitôt il lança des gendarmes dans toutes les directions. Les recherches demeurèrent infructueuses. C'était 39 sous de perdu, 13 sous pour chaque couleur.

Quelque temps après, le maire envoya demander au curé par le garde-champêtre les

— Eh! c'est notre brabis galeuse qui veut rentrer au bercail malgré votre père, malgré moi...

— Malgré le diable! ajouta du dehors un homme qui cherchait à pénétrer dans le jardin.

Au son de cette voix rauque et gougailleuse, Jacques fit un brusque mouvement, et dressa l'oreille ainsi qu'un animal effarouché.

— Non, continuait de résister Robert; non, tu ne passeras pas. M. Georges n'a déjà que trop intercedé pour toi, mauvais garnement!... ivrogne...

Ah! le gueux!... il a passé!

Effectivement, par une adroite feinte, l'homme avait forcé l'entrée. Un de ces êtres qui sentent le vice, peut-être le crime.

— Eh! ben!... après?... enfoncez le contre-maître! En voilà-t-il des histoires! Parce qu'on a fait le lundi... et le mardi... Des affaires de famille, quoi! parole! et faudrait pas la refuser au guichet, la parole de Pierre Louvard!...

— Louvard! s'écria Jacques, frémissant, blémant, frappé de terreur comme à l'aspect d'un fantôme.

Ce fantôme venait de se retourner vers lui. Il le reconnaissait à son tour. Il s'avançait, le menaçant de son horrible accolade.

— Ah! bah!... toi, Jacques!... en voilà une rencontre!

Affolé d'épouvante, Jacques saisit sa fille, et l'emportant, il s'enfuit. (A suivre.)

clefs du clocher afin de remonter l'horloge; une idée comme une autre!

Le curé les donna; le garde-champêtre tourna la manivelle et garda les clefs. Le 16 octobre, le sacristain ayant à carillonner pour un mariage, réclama les clefs au garde-champêtre; celui-ci vint à l'église, ouvrit la porte du clocher, mais remporta les clefs. Le mariage terminé, le curé alla trouver le garde et renouvela la demande du sacristain. Le garde répondit: *Il y avait assez longtemps que vous les aviez, c'est ben à moi tour que je les ayons*. Le curé le pria de réfléchir à ce qu'il faisait, le garde répondit: *J'sai ben c'quo j'ai à faire*. — Tenez, répliqua l'ecclésiastique en s'en allant, il n'y a pas moyen de raisonner avec vous, vous n'êtes qu'un sot.

Le curé étant sorti après son déjeuner, rencontra le garde en train de casser des cailloux et lui demanda s'il avait réfléchi.

— Oh! répondit Goulou, j'sai ben c'que j'ai à faire, du reste c'est vous qui avez dit au maire que j'me découvrerais pas quand j'étais dans l'église.

— Je n'ai pas dit cela, répondit M. l'abbé Robineau, j'ai seulement prié M. le maire de vous dire de garder votre chapeau à la main tant que vous seriez dans la cage à claire-voie de l'escalier.

— C'est faux, vous n'avez pas dit ça.

— C'est vous qui êtes un menteur, dit le curé.

— C'est vous, répondit le garde.

— Je vous répète que vous êtes un menteur, répliqua le curé.

Ce dernier s'étant retiré, la scène se termina ainsi.

Quinze jours après la gendarmerie ouvrait une enquête, et le samedi 14 novembre M. l'abbé Robineau recevait une assignation en police correctionnelle pour l'audience du vendredi 17.

Dès le commencement des débats, le substitut du procureur de la République intervient, et, sortant complètement de la question, interroge M. le curé de Coutures sur la discussion qu'il aurait eue avec le maire à l'occasion du drapeau.

Le curé répond qu'il a agi selon son droit et que le drapeau n'a pu être mis qu'en passant par l'église, et raconte les scènes du crochétage.

Le tribunal procède à l'audition des témoins. Le premier entendu est le maire, Baudin Simon. Il demande ce qu'il faut dire.

— Ce que vous savez, lui répond M. le président.

— Alors, faut-y commencer par le commencement pour finir par le finissement?

M. le président. — Dites ce que vous savez.

Silence complet, mutisme absolu, on est obligé de le presser de questions, il ignore tout, il se rappelle seulement avoir fait des *sommations* au curé.

En ce qui touche les faits de la plainte, il ne sait absolument rien. *Il était aux noces!*

Le substitut demande au maire: Quelle est l'attitude du curé vis-à-vis de vous?

R. — Hein?

D. — Je vous demande quelle est l'attitude du curé vis-à-vis de l'autorité municipale?

R. — Hein?

Le substitut s'impatiente, et changeant la forme de la question: Le curé vous fait-il de l'opposition?

R. — Y'n'peut!

D. — Vous dites?

R. — Y'n'peut.

L'infortuné substitut voudrait comprendre, mais il est comme le curé: *Y'n'peut!*

Etienne Goulou, garde-champêtre, caiseur de cailloux, juriste, remonteur d'horloge, etc., etc., raconte une partie des faits, seulement « il a 60 ans, et vous qu'il n'a pu d'mémoire, y s'rappelle pu. »

D. — Avez-vous dit au curé que vous agissiez par ordre du maire?

R. — Oui-Non.

La parole est alors donnée au ministère public. C'était la première fois que le jeune substitut de Saumur portait la parole: il a fait ses premières armes contre un prêtre et s'en est tiré en vrai républicain.

En s'adressant à M. le curé de Coutures, il a dit que « c'était un de ces prêtres qui ne craignent pas de compromettre le caractère sacré dont ils sont revêtus dans des luttes politiques. L'abbé Robineau est en opposition perpétuelle avec les autorités communales, il est l'ennemi de la commune! La fête nationale s'était

passée sans encombre, on a voulu, comme cela se fait dans beaucoup de pays, prolonger la fête jusqu'au dimanche 16. Que faisait au curé le drapeau accroché au clocher? Pourquoi l'avoir fait arracher? S'il n'était pas l'ennemi du gouvernement, il aurait laissé flotter au clocher les couleurs nationales!

Il termine en demandant au tribunal d'appliquer au prévenu l'art. 224 du Code pénal.

M^e de la Vèze présente des conclusions tendant à renvoyer M. l'abbé Robineau des fins de la plainte, les éléments constitutifs des délits prévus par l'art. 226 n'existant pas dans la cause.

Dans une brillante plaidoirie, l'éloquent avocat fait justice des accusations du ministère public. Il remercie le substitut d'avoir déplacé la question et d'être revenu sur la scène des crochétages. Il fallait à tout prix déconsidérer M. l'abbé Robineau, on l'a traîné sur les bancs de la police correctionnelle. Le préfet a dit: Il faut qu'il y ait un scandale, et on a fait mettre un conflit entre le curé et le maire-crocheteur. Il est profondément triste, dit en terminant M^e de la Vèze, de voir un prêtre aimé et pacifique s'asseoir à la place des voleurs et des repris de justice. Il est absolument nécessaire, qu'à notre époque si profondément troublée, l'autorité du prêtre reste forte et intacte. C'est la seule et la vôtre, dit M^e de la Vèze en s'adressant au tribunal, c'est la seule et la vôtre qui soient encore debout.

Le tribunal se retire dans la salle des délibérations. Au bout d'une demi-heure, il rentre en audience et rend un jugement condamnant M. l'abbé Robineau à 25 fr. d'amende et aux dépens.

Nous apprenons que M. l'abbé Robineau se propose d'interjeter appel de ce jugement.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera à ses souscripteurs, demain dimanche 26 novembre, à 8 heures, dans les salons de la Mairie, sa première soirée musicale de la saison d'hiver.

Programme.

1. Fantaisie sur *l'Ombre*: Musique municipale.
2. Fantaisie sur *Rigoletto*, pour violoncelle: M. Martel.
3. *David chantant devant Saül*, chanté par M. T.
4. *Sur les Remparts*, chœur à 4 parties, par des Amateurs.
5. *Pomponnetto*, polka: Musique municipale.
6. *Le Val d'Andorre*, chanté par M. T.
7. *Réverie*, de Humblot, pour violoncelle: M. Martel.
8. *Le Volontaire d'un an*, chanté par M. T.
9. *Les Cloches de Corneville*, valse: Musique municipale.

Le chef de musique, V. MEYER.

Encore de la bourrasque et toujours de la pluie.

Tel est le bilan de notre état atmosphérique.

Les agriculteurs sont consternés.

Cette nuit encore, la pluie a tombé presque sans interruption.

Aujourd'hui samedi, à midi, la Loire, en recrudescence depuis hier soir, marque 3^m 35 au pont Cessart.

Le temps continue à être pluvieux.

POITIERS.

On lit dans le *Journal de la Vienne*:

« La salle de la justice de paix était comble hier, car il y avait foule pour assister aux débats d'une affaire dont nous avons déjà entretenu plusieurs fois nos lecteurs. Deux conducteurs d'omnibus, passant rue de la Regratterie le soir du 14 juillet, avaient renversé plusieurs lampions qui gênaient le passage. Ces lampions avaient été allumés par M. Sabourin, qui réclamait des dommages-intérêts.

M. Arbellot, juge de paix, a condamné les deux conducteurs, Arnaud Louis et Gallet Émile, chacun à onze francs d'amende.

C'est ainsi qu'on rend la justice sous la troisième République. »

LA FIÈVRE TYPHOÏDE.

Cette terrible maladie exerce ses ravages sur plusieurs points de la France; elle sévit à Saintes et à Saint-Jean-d'Angély.

L'Académie de médecine, dans sa dernière séance, a passé en revue les divers traitements de la fièvre typhoïde.

On a employé des traitements divers: tantôt le sulfate de quinine à haute dose, 3 et 4 grammes; tantôt des purgatifs et des toniques, des lotions vinaigrées, des ventouses sèches, des vésicatoires, du musc et de l'opium, tantôt l'acide salicylique, tantôt l'acide phénique, tantôt l'ergot de seigle.

M. Du Jardin-Beaumetz a essayé du charbon à haute dose: il n'en a retiré aucun bénéfice.

Il a abandonné, comme tous ses collègues, les bains froids, qui ont été mis si à la mode il y a une douzaine d'années, mais auxquels on a renoncé parce qu'ils tuaient les malades. Il réduit les traitements à la stricte observation des préceptes de l'hygiène, à des soins de propreté minutieuse.

Il faut alimenter les malades et changer fréquemment leur linge de corps et de lit.

Quant à des médicaments propres à juguler la maladie ou à en abrégier le cours, il n'en existe pas.

On écrit de Saintes, 23 novembre:

« La fièvre typhoïde continue d'exercer ses ravages à Saintes. Le bruit court que la garnison quittera momentanément la ville, pour se soustraire à l'épidémie. »

Nous lisons dans le *Courrier des Deux-Charentes* qui se publie à Saintes:

« Nous avons le regret d'apprendre que M^{me} la supérieure et quelques-unes des bonnes sœurs qui soignent nos malades à l'hôpital, sont atteintes par l'épidémie. »

« Nous faisons des vœux pour leur prochain rétablissement. Nous saisissons cette occasion pour rendre un nouvel hommage à ces femmes charitables dont le dévouement poussé jusqu'au sacrifice est digne d'admiration. »

Nous recevons la dépêche suivante de Périgueux, 23 novembre:

« Une épidémie de fièvre muqueuse s'est déclarée à l'école normale de garçons de Périgueux. »

« L'administration a fait fermer l'établissement momentanément. »

On télégraphie d'Aix, 23 novembre:

« Une épidémie de fièvre typhoïde vient de se déclarer à l'École des Arts-et-Métiers d'Aix et il est probable que l'École sera prochainement licenciée. »

THÉÂTRES.

THÉÂTRE DE SAUMUR. — Nous avons eu cette semaine deux bonnes soirées, quoique d'un intérêt bien différent il est vrai. D'abord, la représentation de *Lalla-Roukh*, grand succès pour la direction Pellin et Serin (le public compte sur une nouvelle audition); puis celle de *Tête de Linotte*, l'ébouriffante comédie, éclat de rire en trois actes. Si l'opéra de Félicien David a fait également comble, la pièce du Vaudeville a également attiré la foule; les petites places seules étaient peu garnies. Tous les artistes ont fait assaut de verve et de brio, mais le public a surtout vivement apprécié le talent de M. Albert Carré, un comédien d'élite. M^{me} Caron est une très-piquante Céleste.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS. — *Lalla-Roukh* a déjà été donnée quatre fois au Grand-Théâtre. Angers-Revue parle en ces termes de la deuxième audition qui avait lieu il y a huit jours:

« Samedi, seconde représentation de *Lalla-Roukh*. Salle archi-bondée. Impossible de trouver une place. Cette seconde audition cause encore une meilleure impression que la première. L'ouvrage de F. David est décidément monté avec beaucoup de soin. Les chœurs et la mise en scène sont incontestablement très-supérieurs à tout ce que nous avons eu jusqu'à ce jour à Angers. L'orchestre reste ce qu'il est depuis six ans, c'est-à-dire parfait. Le ballet est une gra-

cieuseté offerte au public par les directeurs, que leur cahier des charges n'oblige en aucune façon à cette dépense considérable. Les trois sœurs Reuters sont des ballerines qui possèdent autant de grâce que de talent.

« M. Gustave Pellin est selon nous irréprochable dans cet ouvrage. Chanteur incomparable, notre charmant ténor détaille la musique de cette délicieuse partition avec un style et un goût, hélas! bien rares de nos jours, où le public aime par dessus tout les cris et les hurlements.

« M^{me} Danglade, comédienne pleine de verve, a chanté la partie musicale du rôle de Mirza avec correction et justesse. Nous aimerions à voir la maîtresse suivre l'exemple de sa suivante. M^{lle} Redouté coupe une grande partie du seul air vraiment important qu'elle ait à chanter, et malgré cela.... »

« Nous faisons à M. Isaac nos plus sincères compliments sur la façon dont il dit ses couplets du second acte. En somme, interprétation remarquable d'une partition très-intéressante, écrite sur un livret que tout le monde peut aller voir.

« Je m'aperçois que je termine les éloges en oubliant précisément celui qui sans aucun doute les mérite le mieux, je veux parler du chef d'orchestre. M. Gustave Lelong a dirigé les études et l'exécution de *Lalla-Roukh* en artiste, qu'il reçoive ici nos félicitations les plus sincères. Nous faisons des vœux pour que la direction reçoive la récompense de ses peines, c'est-à-dire pour que le public aille applaudir en foule l'œuvre de F. David. Cela prouverait qu'une œuvre sérieuse peut faire de l'argent du moment qu'elle est convenablement interprétée, et dès lors les directeurs n'auraient plus d'excuse pour ne pas monter certains ouvrages qui, comme *Lalla-Roukh*, ont à tort la réputation d'engendrer l'ennui.... »

Le même journal dit que, jeudi de la semaine dernière, on donnait la *Fille du Tambour-Major*, jouée de nouveau dimanche.

« M. Constance, à peine remis de son accident, n'ose pas encore mettre les bottes du sergent, cependant il gambade déjà fort allègrement. Nous sommes très-heureux que le sympathique artiste ait recouvré aussi promptement la santé. »

M. Constance fera sa rentrée lundi sur la scène saumuroise dans *Bonsoir M. Pantalon*, où il jouera le rôle de Lelio. Le public ne peut manquer de lui faire le meilleur accueil.

Angers-Revue annonce que les directeurs vont monter une nouveauté musicale intéressante: *Le Roi de Lahore*, Etienne Marcel ou Dimitri.

Aujourd'hui samedi et demain dimanche, au Grand-Théâtre, la *Favorite*, avec le concours de M^{me} Riff, forte chanteuse. — Danses au 1^{er} et au 2^e acte.

Demain dimanche, au Théâtre-Cirque, la *Bouquetière des Innocents*, drame historique en 10 actes.

Association artistique. — Le concert populaire de dimanche 26 aura lieu avec le concours de M. Henry Fontaine, bassé des Concerts populaires de Paris.

Faits divers.

L'Union libérale, de Saint-Malo, journal républicain, raconte ce qui suit. Nous lui laissons la responsabilité des couleurs données à son récit:

« Un incident d'un genre tout particulier s'est produit jeudi, au cours de l'audience du tribunal correctionnel de Dinan. Voici comment il nous est raconté par un témoin oculaire:

« On jugeait un procès qui ne semblait pas de nature à passionner les esprits. Il s'agissait d'un boucher des environs qui avait mis en vente un foie de veau mal constitué. Un de MM. les juges avait fait, à haute voix, diverses observations. M. le président l'ayant, à haute voix aussi, prié de se taire, il ne crut pas devoir accepter une semblable leçon, et, se levant, il quitta le siège. M. le président, à son tour, en fit autant, après avoir déclaré l'audience levée.

« Cela se passa si promptement que le second juge resta seul sur son fauteuil, en présence du public ébahi. »

Pleurez, amateurs de vins fins, et vous surtout qui dégustez le Bourgogne.

Le Clos-Vougeot, dont la contenance est d'environ 15 hectares, a récolté cette année 14 pièces de vin.

Cela ne fait pas même le grappillage des années ordinaires, qui donne de 25 à 30 pièces.

La récolte du Clos, en 1847, avait dépassé 700 pièces; en 1865 et en 1878, 500 pièces.

Pour une année de comètes, avouez que les vigneron et les gourmets n'ont pas de chance.

Un journal de Metz raconte un curieux incident de l'anniversaire de la naissance de Schiller.

On voulait célébrer cette date. Mais on n'avait pas de buste du poète.

Que fit le directeur du théâtre allemand? Il possédait un buste de Molière. Il fit limiter les moustaches, et c'est devant Molière, ainsi mutilé, que défilèrent, des palmes à la main, les acteurs qui venaient d'interpréter *Louisa Miller*.

La vérité historique avait reçu un léger accroc — mais l'honneur était sauf.

Un de nos bons athées se tient à l'écart, silencieux et songeur.

— Qu'est-ce que tu fais donc là, dans ton coin? lui demande sa compagne.

Alors le bonhomme, d'un ton emphatique et solennel:

— Je libre-pense!

CONSEILS ET RECETTES.

Conservation des foulards. — Le nettoyage des foulards en soie demande des précautions particulières, si on veut conserver au tissu son brillant, son moelleux et sa souplesse; il est pourtant facile de leur conserver leur fraîcheur.

Tant que les foulards sont en bon état, on les nettoie et les passant d'abord à un savonnage froid, plus ou moins fort, suivant qu'il est nécessaire; on les rince et ressuie convenablement.

Puis on fait bouillir du son dans de l'eau: il faut une poignée de son par foulard. On filtre cette décoction au travers d'un linge et on recueille l'eau dans un récipient; les foulards, savonnés, y sont mis à tremper. On les presse avec les mains; on les suspend pour les faire sécher et on les repasse légèrement, encore un peu humides.

Avec la précaution de les saturer ainsi d'eau de son à chaque savonnage, les foulards restent toujours doux au toucher et brillants comme s'ils étaient neufs.

Théâtre de Saumur.

Direction de MM. GASPARD PELLIN et PAUL SERIN

LUNDI 27 novembre 1882,

LA JOIE DE LA MAISON

Comédie en 3 actes, de MM. A. Bourgeois et Decourcelles.

Hector Durosé.....	MM. Danglade.
Georges de Sully.....	Mary.
Oscar de Beaulieu.....	Berty.
André.....	Grosœur.
Pierre.....	Guilbert.
Joseph.....	Monard.
M ^{me} de Barmon.....	M ^{me} Canterelle.
Henriette de Sully.....	Grosœur.
Cécile.....	Jagmet.
Caroline.....	Marie Soll.

BONSOIR M. PANTALON

Opéra-comique en 1 acte, de MM. Loekroy et de Morvan, musique d'Albert GRISAR.

Le docteur Tiritofolo.....	MM. Labranche.
Pantalon, riche un ^e de Bologne.....	Isaac.
Lelio, son fils.....	F. Constance.
Premier porteur.....	Guilbert.
Deuxième porteur.....	Monard.
Lucrece, femme du docteur.....	M ^{me} Canterelle.
Colombino, cameriste.....	Danglade.
Isabelle, pupille du docteur.....	L. Monard.

UNE FÊTE AU CÉLESTE EMPIRE

Ballet chinois en 1 acte, par M. Rougier.

Tchia-Kao.....	MM. Rougier.
Yang.....	Guilbert.
Ke-Ki-Ka-Ko.....	Le petit Leprin.
Peki.....	M ^{me} Laura Reuters.
Féan-Nich-Tou.....	Elisa Reuters.
Lo-Mangbi.....	Hélène Reuters.
Kao-Tchin.....	M ^{me} Rougier.

DIVERTISSEMENT. — Dansé par M. Rougier, M^{me} Laura, Elisa et Hélène Reuters, Marie Beau, Maria Strocchio, Annetto Fournier, Anna et Adrienne Bercé.

GRAND CORTÈGE DE KAO-TCHIN, par tout le personnel du ballet et de la figuration.

Ordre: 1. La Joie de la Maison; — 2. Bonsoir M. Pantalon; — 3. Une Fête au Céleste-Empire.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Attention!

L'ALMANACH D'ARLEQUIN

Est une des meilleures publications pour la propagande. Il se recommande par le choix et la convenance de ses textes, ainsi que par ses nombreuses gravures. Chaque page est illustrée. La couverture est colorée et produit un effet charmant. Son prix minime le met à la portée de toutes les bourses. — 20 centimes (25 centimes franco par la poste) pour un exemplaire. 58 exemplaires pour 8 fr. 35. 13 fr. le cent. 125 fr. le mille.

Plusieurs personnes de la même localité se réunissent et demandent par quantité afin de bénéficier des remises.

Prière de ne plus mettre aucun retard dans les commandes de l'Almanach d'Arlequin.

Sommaire de la Lanterne d'Arlequin, n^o 87: Grévy à confesse. Guignol. Récompense honorée. Le Budget des cultes. La conversion de M. Andrieux. Ouistiti. Une nouvelle infamie. L'affichage d'abord, la prison ensuite. Musée Grévin. Les moutres empoisonnées.

Abonnements: 8 fr. par an; 4 fr. pour 6 mois; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

Le 82^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département des Basses-Pyrénées, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur ce département: situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Pau, de Biarritz, du Bouca à Bayonne, d'Orthez, et enfin une excellente carte du département, avec plan de Pau, complètent un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V.-A. MALTE-BRUN.

BOURSE DE PARIS

DU 24 NOVEMBRE 1882.

Rente 3 0/0.....	80 50
Rente 3 0/0 amortissable.....	80 95
Rente 4 1/2.....	109 78
Rente 5 0/0.....	114 50
Obligations du Trésor (anciennes).....	507
Obligations du Trésor (nouvelles).....	507

LE SANG, C'EST LA VIE!!!

Le ROB LECHAUX Cresson et Salsepareille iodurés, garanti sans mercure, forlifié, purifié et régénère le sang.

Le ROB LECHAUX rend la force aux enfants lymphatiques, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

Le ROB LECHAUX est un régime régulier, toutes les impuretés contenues dans le sang.

Le ROB LECHAUX donne de l'appétit, favorise la digestion, supprime la constipation, évite les congestions.

Le ROB LECHAUX régénère rapidement les Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelle, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIE DE 10 ANS. « Je n'ai, mon cher Confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre ROB LECHAUX, qui donne des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres: — Une jeune femme souffrait horriblement de dartsres vives qui lui couvraient une partie de son corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre ROB Lechaux et de votre Pommade anti-dartreuse, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé. »

NORV, Ph^o de l'École de Paris, à Mayenne.

Le ROB LECHAUX est le meilleur reconstruc-tion pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

Le ROB LECHAUX garanti sans mercure, remplace le foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grands personnes.

Envoi gratis d'une brochure intéressante avec attestat. nombr. Le flacon, 4 fr.; expéd. franco de 6 fr. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à MARIE LECHAUX, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 161, Bordeaux.

A Saumur: Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre: Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle: Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

FAILLITE AUDOUIN.

En exécution de l'article 462 du Code de commerce, les créanciers de la faillite du sieur François Audouin, ancien notaire, escompteur à Noellous-Passavant, sont invités à se réunir le mercredi 29 novembre 1882, à une heure du soir, dans la salle d'audience du tribunal, sise au Palais de Justice à Saumur, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination des syndics définitifs.

Le greffier du tribunal, (657) L. BONNEAU.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

596 MÈTRES DE TERRAIN A BATIR

A l'angle de la rue de Bordeaux et de la rue du Champ-de-Foire,

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e BRAC, notaire,

Le dimanche 26 novembre, à 2 heures.

Mise à prix : 7,000 fr.

La première enchère adjudgera.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur, successeur de M^e Lr BLAYE.

A VENDRE

Par adjudication,

Le dimanche 26 novembre 1882, à 1 h. après midi.

En l'étude de M^e BRAC, notaire, place de la Bilange, 27.

MAISON DE CAMPAGNE

Au Petit-Puy, commune de Saumur,

Comprenant 5 pièces, dont 3 à cheminée, buanderie, cave dans le roc. Jardins superposés.

Contenance totale : 5 ares.

Vue magnifique sur la Vallée.

Mise à prix : 4,000 fr.

Une seule enchère adjudgera.

Cette maison dépend de la succession de M^e Trubert.

S'adresser, pour visiter, dans la maison même. (596)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE TRÈS-JOLIE MAISON DE MAÎTRE

Nommée LABRARDAYE,

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie; au 1^{er} étage, six chambres et mansardes; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements : à M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIFATON, expert à Beaufort. (519)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

GRANDE MAISON

Avec JARDIN

COURS, REMISE ET ÉCURIE.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, ou à M^e PAPILLON, rue du Presbytère. (563)

A VENDRE

BON ET FORT CAMION

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GOUTARD, notaire à Neuillé.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Faisant partie du domaine de

LA ROCHE-AUX-MOINES

Située commune de Neuillé, et par extension dans celles de Saint-Lambert-des-Levées et de la Breille,

Comprenant :

1^o Maison de maître, cours, jardins, caves en roc et vastes servitudes;

2^o Bâtimens à usage de ferme, terres labourables, prés, landes et sapinières, le tout d'une contenance d'environ 25 hectares.

Entrée en jouissance : 1^{er} novembre 1883.

Grande facilités de paiements.

S'adresser, pour visiter la propriété, au sieur TOUREAU, fermier, et pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e GOUTARD, notaire. (658)

A VENDRE

D'OCCASION

Un joli panier-duc et une paire de harnais.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN BON CHEVAL

Âgé de six ans, très-doux, parfaitement dressé, s'attelant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN TRÈS-BON CAMION

Se transformant en break.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, place de la Bilange,

Actuellement occupée par M. GALLÉ, cafetier.

S'adresser, pour traiter, à M. DANTON, propriétaire à Doué, ou à M^e GAUTIER, notaire. (608)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A CÉDER

ÉTABLISSEMENT D'ENGRAIS

Très-important,

A SAUMUR.

S'adresser au notaire. (630)

A LOUER

PRÉSENTMENT

Un JARDIN bien affrmité

Avec MAISON D'HABITATION,

Le tout d'une contenance de 1 hectare 40 ares environ,

Situé à la Croix-Verte.

Puits, bassin et manège, belle écurie et servitudes.

S'adresser à MM. GALLÉ et FERRAND-CHATIGNER, propriétaires à Saumur. (631)

A LOUER

PRÉSENTMENT

PORTION DE MAISON

Sise à 300 mètres de la gare de Chacé-Varrains,

Avec servitudes, belles caves et jardin.

S'adresser à M. Alexandre CARREZ, propriétaire à Varrains. (591)

CABINET D'AFFAIRES

DE

M. G. DOUSSAIN

Syndic de faillites,

10, Rue des Basses-Perrières, à SAUMUR.

A partir du 15 novembre 1882.

Recouvrements de créances de toute nature.

Renseignements commerciaux.

Liquidations amiables et amercime-

ments.

Représentation dans les faillites.

Arbitrages et expertises de comptabilité. (632)

M^e GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

On demande un apprenti dé-

corateur.

S'adresser à M. Gustave VIGNEAU,

39, rue du Portail-Louis. (640)

ON DÉSIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un domestique âgé d'une trentaine d'années.

S'adresser chez M. Louis DUVAU, négociant à Varrains. (626)

UN MÉNAGE demande un place : le mari comme cocher, jardinier ou commissionnaire, la femme comme cuisinière ou bonne d'enfant.

S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

Avec de magnifiques gravures 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GURIN-BOUTRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY-ÉLÉ, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Saumur, imprimerie P. GOBET.

A LA PAIX

MAISON DE CONFIANCE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, 6 — A SAUMUR — 6, Rue d'Orléans, 6.

MERCERIE — PASSEMENTERIE — RUBANNERIE — LINGERIE

BONNETERIE — GANTERIE — ARTICLES DE PARIS

Ganterie de Peau

Gants du Tyrol, 3 boutons, pour dames, qualité extra	1.45
Gants Turin, 2 boutons, pour dames, qualité supérieure, broderie Derby	2.45
Gants Turin, 3 boutons, pour dames, qualité supérieure, broderie Derby	2.90
Gants Turin, 2 boutons, pour hommes, qualité supérieure, broderie Derby	2.90
Suède, chevreau, noirs et couleurs, 2 boutons, pour hommes	2.90
Gants rouges et noirs, pour conduire	3.90

Gants pour uniformes

Gants castor blancs (sous-officier), 1 bouton (qualité garantie)	1.95
Gants castor blancs fins, 2 boutons (qualité garantie)	2.95
Gants peau de chien blancs, 2 boutons (qualité garantie)	3.45
Gants castor couleur ordonnance (qualité garantie), 1 bouton	2.25
Gants castor couleur ordonnance (qualité garantie), 2 boutons	2.75
Gants peau de chien forte, couleur ordonnance (qualité garantie), 1 bouton	3.90

SPÉCIALITÉ DE PARFUMERIE FINE

Produits divers des parfumeries de premier ordre (marques garanties) vendus à prix réduits.

Eau de Lubin, petit modèle	1.95	Eau dentifrice de Botot, le flacon de 3 fr.	2.55
Eau de Lubin, grand modèle	5.75	Eau dentifrice de Botot, le flacon de 5 fr.	3.75
Eau de Lubin, grande bouteille	11.50	Eau dentifrice du docteur Pierre, le flacon de 5 fr.	2.35
Eau de toilette, de Piver, le flacon de 3 fr.	1.75	Eau dentifrice du docteur Pierre, le flacon de 5 fr.	3.75
Eau de toilette, de Chalmis, le flacon de 3 fr.	1.75	Eau de Suez (fil vert), le flacon de 4 fr.	2.95
Eau de toilette d'Houbigant-Chardin, le flacon de 3 fr.	1.90	Opiat dentifrice de Thorel, le pot, 60 c. et	2.90
Eau de toilette d'Houbigant-Chardin, le flacon de 6 fr.	3.90	Poudre carbonique au quinquina, boîte métal	2.80
Eau de toilette de Thorel (à la Mousseline), le flacon de 6 fr.	3.90	Pâte dentifrice à la Glycérine, de Gellé frères (boîte porcelaine)	1.25
Vinaigre de Jean-Vincent Bully, le flacon de 1 fr. 50.	1.15	Produit hygiénique, pour la santé, pour la toilette, alcool de menthe de Ricqès, le flacon de 2 fr. 50.	1.60
Cosmydor, eau de toilette sans acide, le flacon de 1 fr. 50.	1.05	Savons au suc de laitue (article exclusif) les 3 pains	1.90
Lait d'Iris, de L.-T. Piver, le flacon de 2 fr.	1.25	Savons mentres à la Guimauve, la boîte de 6 pains	2.30
Opoponax, de Piesset et Lubin, le flacon de 4 fr.	2.60	Savons Brun à la Guimauve, la boîte de 3 pains	1.90
Champaka, royal parfum, pour mouchoirs, gants et dentelles	3.50	Savons au 25 Parfums, la boîte de 3 pains	1.90
Eau des Fées de Sarah Félix, le flacon de 6 fr.	3.90	Savons des Princes Brésiliens, la boîte de 3 pains	1.90
Veloutine poudre de riz, de Ch. Fay, la boîte de 4 fr.	2.75	Savons fins, odeurs assorties, la boîte de 3 pains, 1.20, 1.50, 1.75.	2.25
Glycérine parfumée, de Charles Fay, le flacon de 2 fr. 50.	1.50	Savons transparents à la Glycérine, la boîte de 3 pains, 1.20, 1.50.	1.90
Eau de toilette J. et E. Atkinson, parfums assortis	3.75	Savons Royal de Thridacé, la boîte de 6 fr.	3.90
Eau de Cologne Jean-Marie, le flacon de 2 fr. 50.	1.35	Savons Windsor Soap, la douzaine, 1 fr. et.	1.60
Eau écarlate de Burdel pour détacher instantanément, le flacon de 1 fr. 50.	1.15		

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarrettières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de chemises confectionnées et sur mesure.